



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/049

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : MISE EN PLACE  
D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES  
DE TIERS**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021

**Le 18 mars de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/049

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : MISE EN PLACE  
D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES  
DE TIERS**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 27 août 2015,

**Vu** les comptes administratifs 2018 et 2019 du budget principal,

**Vu** l'état des créances impayées sur ce budget, dressé et certifié par M. CHANU comptable public,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Le retard de paiement des redevables constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, il est considéré que les créances impayées depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet de dépréciations. Dans un souci d'amélioration de la vision du patrimoine de la collectivité, une provision spécifique doit être mise en place à hauteur de 15% des dettes, ce seuil n'étant pas réglementaire.

Le but de cette dépréciation, qui est obligatoire, étant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la collectivité.

Une provision doit donc être constituée par l'assemblée délibérante à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Communauté de Communes, à partir des éléments communiqués par le comptable public. Cette estimation sera réévaluée à la clôture de chaque exercice.

Pour le budget principal, le montant des créances en impayé s'élève à 49 022,28€ il y a donc lieu de constituer une provision à hauteur de 15 % du montant soit 7 353,34€.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Acte la création d'une provision pour dépréciation de comptes de tiers affecté au budget principal 2021 à hauteur de 7 353,34€.

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

